

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *



ANNÉE 2009
9^{ème} séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance du mardi 29 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le mardi 29 décembre, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWÉ, LAGARDE, LAOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, PASCO, ROBINEAU**, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC et VOISIN ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, FROGIER, GAY, LASNIER, LAZARE, LEROUX, MARTIN*, MICHEL, NATUREL, PABOUTY, SALIGA, SAM, SONG, VENDEGOU, VITTORI et WAMYTAN.

* Parti (e) en cours de séance.

**Absenté (e) en cours de séance.

Étaient absents excusés : M^{mes} ANDREA-SONG et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. DE GRESLAN, LAFLEUR et MULIAKAAKA.

Procurations de :

M ^{me} ANDREA-SONG	à	M ^{me} DALY ;
M ^{me} ROBINEAU**	à	M ^{me} OHLEN ;
M. WAHUZUE-FALELAVAKI	à	M ^{lle} PASCO ;
M. DE GRESLAN	à	M. LASNIER ;
M. MARTIN*	à	M. VITTORI ;
M. MULIAKAAKA	à	M ^{me} ARLIE.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. GAY, premier vice-président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. NEWLAND, secrétaire général, ainsi que par :
M. GARCIA, secrétaire général adjoint par intérim ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. ARSAPIN, directeur de la sous-direction des affaires financières par intérim (DAFI) ;
Mme CORNAILLE, directrice du patrimoine et des moyens (DPM) ;
Mme DEPLANQUE, directrice de la culture (DC) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. KOLB, directeur de l'économie, de la formation professionnelle et de l'emploi (DEFE) ;
M. MABRU, directeur de l'éducation (DES) ;
M. MADEMBA-SY, directeur du développement rural (DDR) ;
M^{me} MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. OBLED, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. WAIA, directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. AYRAULT, chef du service des aides à la construction (DL) ;
M. CAUDEN, chef du service de la formation, de l'insertion et de la prévention (DRH) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme MORVAN, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (DRH).

* * *

Rapport n°11228-2009/APS : Projet de délibération relatif au budget de la province Sud pour l'exercice 2010.

Le budget de la province Sud, voté en recettes et dépenses par chapitre, est arrêté pour l'exercice 2010 à la somme de CINQUANTE CINQ MILLIARDS SIX CENT VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEPT MILLE CENT QUARANTE QUATRE F CFP (55 624 267 144 F CFP) dont :

- 44 594 086 137 F.CFP en section de fonctionnement ;
- 11 030 181 007 F.CFP en section d'investissement.

M. Lasnier, au nom de Calédonie ensemble, a indiqué le budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2010 réussit à respecter les engagements forts de chaque formation. Il est une preuve d'intelligence collective. En effet, dans une situation difficile, ce budget ne remet pas en cause les grands axes fixés antérieurement tout en contenant les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'effort d'investissement au soutien de l'économie est préservé. Il a indiqué qu'à ce titre, son groupe votera le budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2010.

Au titre du Rassemblement-UMP, M. Brial a indiqué qu'il s'agit d'un budget à la fois volontariste et rigoureux qui s'inscrit pleinement dans le choix de son groupe, d'impulser une action publique responsable au service des Calédoniens. Il a noté avec satisfaction que la province Sud se donne les moyens pour dynamiser les investissements, et ce, en dépit d'une conjoncture économique défavorable. Enfin, il s'est félicité du versement d'une subvention de 200 millions de francs destinée aux polices municipales, qui permettra aux communes de lutter contre l'insécurité. En conséquence, il a indiqué que son groupe votera le budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2010.

M. Vittori a indiqué que si l'Avenir ensemble votera le budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2010 en souhaitant que l'exécutif continue sa progression vers plus de rigueur et de réalisme budgétaire, il ne votera, toutefois, pas les augmentations de taxes proposées qui font supporter au contribuable les excès pratiqués par le précédent exécutif pour assurer une année électorale faste.

M. Leroux a indiqué qu'il votera contre le budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2010, refusant de faire payer aux Calédoniens les à-côtés de la campagne électorale provinciale et de s'associer à des augmentations de taxes qui en sont la conséquence.

Au titre du FLNKS, M. PABOUTY a considéré qu'une évaluation des politiques publiques aurait permis de mesurer le bien fondé des mesures proposées, précisant qu'une fois de plus, les efforts sont concentrés sur Nouméa et les communes de l'agglomération, les communes de Brousse sont oubliées. Il a ajouté que son groupe aurait fait des propositions bien différentes s'il y avait eu un débat d'orientation budgétaire. Il a indiqué que par conséquent son groupe s'abstiendrait.

Ont voté pour : Le Rassemblement-UMP (15 voix), Calédonie ensemble (11 voix), L'Avenir ensemble (7 voix), le Rassemblement pour la Calédonie (1 voix). (34 voix).

A voté contre : M. Leroux (sans étiquette) (1 voix).

S'est abstenu : Le FLNKS (4 voix).

- Adopté -

* * *

Rapport n°10843-2009/APS : Projet de délibération portant approbation des conventions relatives au financement du régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie et habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à les signer.

La présente délibération a pour objet, d'une part, d'autoriser le président de l'assemblée de la province Sud à signer la convention de financement visée à l'article 30 de la loi du pays n°2009-2 du 7 janvier 2009 portant création d'un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie et, d'autre part, d'autoriser le président de l'assemblée de la province Sud à signer la convention de financement transitoire d'un régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes en perte d'autonomie. En effet, compte tenu de la complexité des dispositions de la loi du pays et afin de ne pas entraîner de rupture de droits pour les actuels bénéficiaires, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité les provinces et notamment la province Sud pour assurer la continuité du versement des aides.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11234-2009/APS : Projet de délibération portant approbation de la participation de la province Sud au groupement d'intérêt public « Union pour le Handicap ».

Il est proposé d'autoriser l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » qui a pour objet de fédérer, en synergie, et à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, l'accompagnement de vie des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans la cadre du régime d'aides créé par la loi du pays n°2009-2 du 7 janvier 2009. L'objectif principal de ce groupement est de concourir à la professionnalisation des personnels intervenant en tant qu'accompagnateurs de vie, tant dans le cadre scolaire que dans le cadre professionnel, familial ou de loisir.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11212/APS : Projet de délibération fixant les conditions du concours apporté par la province Sud à d'autres personnes publiques, à leurs groupements et leurs établissements publics, à des sociétés d'économie mixte ou à des sociétés concessionnaires en matière de travaux publics.

En application de la délibération 31-90/APS modifiée, les services de la province Sud, notamment ceux de la direction de l'équipement et de la direction de l'environnement, apportent leur concours à d'autres personnes publiques, à des sociétés d'économie mixte ou à des sociétés concessionnaires en matière de travaux publics pour la réalisation de travaux, de missions de gestion technico-administrative, de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération. Le projet de texte proposé vise à mettre à jour la liste des prestations et d'actualiser les prix et les taux fixés par la délibération susvisée, en se rapprochant du principe de rémunération du temps réellement passé à l'exécution de chaque prestation.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11206-2009/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n°35-2008/APS du 27 juin 2008 portant mesures exceptionnelles de remobilisation pour l'emploi après le chantier de construction de l'usine de Goro Nickel.

Le projet de délibération proposé vise à proroger la durée d'application des mesures mises en place au titre du plan de re-mobilisation pour l'emploi après Goro dénommé « Le PREGO » au 31 décembre 2010 et de reconduire les différentes mesures prévues dans ce dispositif. Il est également proposé de corriger des dispositions de la mesure PRR afin d'éviter certains abus.

- Adopté à l'unanimité -

* * *

Rapport n°11233-2009/APS : Projet de délibération autorisant temporairement la commercialisation des produits de la pêche à pied.

Aux termes de l'article 341-2 du code de l'environnement de la province Sud, les pêcheurs à pied, qui relèvent de la pêche de plaisance, ne peuvent commercialiser le produit de leur pêche et sont passibles d'une amende en cas de non respect de la réglementation. Une réflexion est actuellement menée, afin de déterminer un statut adapté à ces pêcheurs, la pêche à pied pouvant constituer une source de revenus complémentaire qu'il convient d'autoriser. Dans l'attente d'une modification du code de l'environnement, il est nécessaire de prendre une mesure transitoire sur six mois pour que ces pêcheurs ne soient pas poursuivis.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Désignation des représentants de la province Sud au groupement d'intérêt général « Union pour le handicap » :

- A l'assemblée générale :

Titulaires	Suppléants
Mme Sonia LAGARDE	Mme Henriette FALELAVAKI
Mme Sylvie ROBINEAU	Mme Pascale DONIGUIAN-PANCHOU
M. Roch WAMYTAN	Mme Odette MOINDOU

- Au conseil d'administration : désignation de **Mme Sonia LAGARDE** en qualité d'administrateur.

* * *

La séance a été levée à 11 heures 40. .

LE PRESIDENT

PIERRE FROGIER